

Migrations : "crise de l'accueil", entre hypocrisie et irresponsabilité

L'afflux massif en 2015 et 2016 de migrants¹ aux portes de l'Europe a fait exploser les cadres utilisés pour « les contenir ». Les médias ont repris en boucle des images violentes d'hommes, de femmes, d'enfants franchissant des frontières au péril de leur vie, de bateaux surchargés en perdition, de noyés.

Des tragédies

5000 morts en Méditerranée en 2016 selon l'Office International pour les Migrations (OIM). Selon le projet « The Migrants files »² près de 35 000 personnes sont mortes ou disparues aux portes de l'Europe depuis l'an 2000. Mais comme le souligne le Réseau Migreurop³ il faut y ajouter les morts dans la traversée du Sahara, sur les routes périlleuses d'Afghanistan, du Pakistan ou d'Iran, le long des côtes d'Afrique.

L'agence européenne pour la gestion de la coopération aux frontières extérieures (Frontex) estime que 500 000 personnes ont tenté de rejoindre l'Europe en 2016. 1,2 million de migrants sont arrivés dans l'espace Schengen⁴ en 2015 selon Eurostat (contre 280 000 en 2014). "C'est un nombre qui pourrait être facilement être absorbé par l'Union Européenne (UE), une vaste région de plus de 500 millions d'habitants." affirme justement l'OIM. Pour la France⁵ cela représenterait environ 130 000 personnes. Par comparaison 1,7 million de Syriens sont réfugiés en Turquie, 1,5 million au Liban (pour 4,5 millions d'habitants)...

Ces migrants arrivent pour la plupart de zones de conflits en Afrique et au Moyen-Orient : Syriens et Afghans, africains de la Corne de l'Afrique (Érythrée, Soudan, Éthiopie), du Nigeria, du Maghreb. La route des Balkans qui leur permettait via la Grèce de gagner l'Europe du Nord a été progressivement fermée. L'accord passé par l'Union Européenne avec la Turquie a tari le flux de migrants du Moyen-Orient. Mais les traversées ont repris à partir de la Lybie avec des migrants en provenance principalement de la Corne de l'Afrique et du Sahel et leur lot de sauvetages et de "super-naufrages". En 2016, 180 000 migrants ont atteint les côtes de l'Italie et 175 000 celles de la Grèce.

Un "accueil" d'urgence insuffisant

Les pays européens ont été obligés de constater qu'il n'était plus possible de laisser les pays de sa frontière Sud (Italie et Grèce) supporter – mal – le poids de l'accueil alors que la grande majorité des migrants souhaite gagner l'Europe du Nord (Allemagne, Autriche, Suède, Royaume-Uni) jugée plus accueillante et où ils ont des repères (famille, langue, compatriotes...).

Fin 2015, début 2016, dans un premier temps, l'Allemagne et Angela Merkel ont largement ouverts leurs portes, accueillant 890 000 réfugiés en 2015.

1 Voir le lexique encadré

2 <http://www.themigrantsfiles.com/>

3 <http://www.migreurop.org/>

4 Espace de libre circulation des personnes entre les 26 États signataires de l'accord de Schengen : 22 États membres de l'UE (Allemagne, Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Suède, Finlande, Espagne, Portugal, Italie, Grèce, Danemark, Estonie, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Malte) et 4 États associés (Islande, Norvège, Suisse, Liechtenstein).

5 Pour donner un ordre de grandeur et sans vouloir rentrer dans les "discussions" sur les "quotas".

Mais rapidement, les autres pays européens n'ont eu de cesse de multiplier les prétextes et les obstacles. Angela Merkel a elle-même fait machine arrière. Après avoir tenté de mettre en place des quotas par pays, l'UE a dû se contenter d'un plan de relocalisation des migrants d'un état membre vers une autre. Adopté en septembre 2015 il prévoyait de transférer 160 000 demandeurs d'asile depuis la Grèce et l'Italie vers les autres pays de l'Union Européenne. Un an plus tard, moins de 6000 personnes avaient été "relocalisées" !

Le Président de la République et le gouvernement français se sont engagés à en accueillir 60 000 avant la fin de 2017 mais n'en étaient qu'à 1 662 au 1^{er} septembre 2016 selon la direction générale des étrangers en France (DGEF). On est loin de l'Allemagne ou de la Suède (95 000 en 2015 pour 9,7 millions d'habitants).

A Calais, suite aux accords du Touquet entre la France et la Grande-Bretagne, s'est installé une "jungle" où ont tenté de survivre des milliers de migrants, hommes, femmes et enfants dans des conditions inhumaines en attendant de pouvoir passer en Angleterre. À l'automne 2016, leur déplacement dans des "Centres d'Accueil et d'Orientation" (CAO) devait leur permettre à la fois de vivre dans des conditions moins dramatiques et d'engager des procédures de régularisation de leur situation, soit avec la Grande-Bretagne, soit avec la France. Plus de 7 000 personnes (dont 1 900 mineurs) ont ainsi été "évacuées" ou sont parties d'elles-mêmes lors du démantèlement de la "jungle". Mais les promesses sont loin d'avoir été tenues : selon l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), 5 253 personnes ont été évacuées de Calais ; début 2017, 5 084 sont encore présents dans les CAO.

Une forteresse

Les dirigeants européens s'inquiètent de la situation : l'espace Schengen pourrait ne pas y survivre. Ils insistent : « Les droits civils universels ont été jusqu'à présent étroitement liés à l'Europe et à son histoire, en tant que principe fondateur de l'UE. »

Mais en 2015, la ministre de l'Intérieur britannique Thérèse May, aujourd'hui Premier Ministre l'affirmait sans ambages : « Les migrants qui tentent de gagner l'UE en traversant la Méditerranée devraient être renvoyés ».

La réalité c'est que depuis plus d'une décennie l'Europe se construit comme une forteresse en dressant règlements, murs et clôtures à ses frontières extérieures, en restreignant les délivrances de visas, en imposant aux pays du Sud de la Méditerranée la signature d'accords pour "contrôler" les migrations vers l'Europe, en multipliant les obstacles administratifs, en ne respectant pas dans les faits les traités et conventions internationaux signés, en faisant hypocritement une distinction artificielle entre "réfugiés" et "migrants économiques"....

En Europe même, deux traités européens sont particulièrement importants. Les accords de Schengen organisent la libre circulation des ressortissants européens au sein de l'"espace Schengen" et le contrôle à ses frontières. Les règlements dits "Dublin" rendent le pays de première arrivée responsable du traitement des demandes d'asile.

Pour "contrôler" ses frontières, les États membres de l'UE et des états associés (Islande, Norvège, Suisse) ont créé Frontex en 2004. Le 6 octobre 2016, Frontex est devenu "l'agence européenne de garde-côtes et garde-frontières" (1500 agents à terme) avec pour mission officielle d'"assurer la sécurité des frontières extérieures de l'UE et plus particulièrement le contrôle de l'immigration illégale". Elle coordonne ainsi les activités de garde-frontières des États membres. L'Union européenne a fait le choix d'augmenter les moyens dédiés à l'expulsion, au contrôle, et aux "activités de coopération" hors de son territoire, au mépris des droits des migrants et des réfugiés.

Face à l'afflux de réfugiés, les gouvernements européens multiplient les obstacles à la circulation des personnes pour tenter de bloquer les migrants hors de leurs frontières nationales. À l'intérieur de l'espace Schengen, le long des frontières, barbelés, murs et miradors sont déployés.

A Calais, la France et le Royaume-Uni ont construit de nouvelles barrières à l'entrée du Tunnel sous la Manche et la France a démantelé la "jungle". A Vintimille, la France bloque sa frontière avec l'Italie. L'Autriche construit un mur au col du Brenner. La Norvège construit une barrière en acier à sa frontière avec la Russie... Le gouvernement d'extrême-droite de la Hongrie dresse tous les obstacles possibles (police, murs, armée...) et a tenté de légaliser le 2 octobre 2016 cette politique par un référendum qui fut cependant un demi-échec pour le pouvoir. L'Europe se transforme en bunker, sourd et aveugle à la détresse des réfugiés.

D'un strict point de vue financier, les pays de l'espace Schengen ont dépensé plus de 11 milliards d'euros entre 2000 et 2015 (avant l'arrivée massive des syriens) pour expulser... Mais c'est beaucoup moins que ce qu'ont dépensé les migrants eux-mêmes pour leurs voyages (15,7 milliards d'euros). "The migrants files" estime que les reconduites à la frontière coûtent 1 milliard par an (dont 217 millions en 2014 pour la France), la coordination des contrôles, 1 milliard (dont environ 700 millions pour Frontex), la Recherche et Développement, 230 millions.

Le retour à la surveillance par chaque pays de ses frontières (intérieures à l'espace Schengen) souligne la crise européenne qui n'est pas seulement une crise de la solidarité face aux réels problèmes posés par un afflux massif de migrants qui se poursuivra de manière inéluctable.

Nationalismes, xénophobie, racisme

L'Europe connaît une crise économique, financière et démocratique qui provoque replis nationalistes, xénophobie et racisme favorisés par les discours des politiques qui désignent les migrants comme des boucs-émissaires responsables des difficultés économiques et sociales imposées en réalité par les politiques néo-libérales dominantes partout en Europe. Alors, l'extrême-droite et les droites extrêmes prospèrent d'un bout à l'autre de l'Europe. Le parti des Démocrates de Suède (extrême-droite) avait demandé la tenue d'un référendum sur la politique d'immigration du pays. Victor Orban l'a fait. Marine le Pen n'hésite pas à réactiver le fantasme de l'immigration-zéro en réclamant d'"arrêter l'immigration légale et clandestine », « mettre un terme définitif à toutes les incitations sociales et juridiques à l'immigration massive » et « retrouver des frontières nationales⁶". Lorsqu'ils ne sont pas complices, les gouvernements européens et singulièrement le gouvernement français paraissent tétanisés et mènent une politique au mépris de leurs engagements internationaux pour le respect des Droits humains.

La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 stipule pourtant dans son article 13 « 1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. 2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. » Et l'article 33.1 de la Convention de Genève sur les réfugiés de 1951 protège les migrants, réfugiés et demandeurs d'asile contre tout mauvais traitement et toute violation de leurs droits. Or « les opérations Frontex sont à haut risque pour les migrants et particulièrement pour les demandeurs d'asile [...] Il existe des témoignages de violation avérée du principe de non-refoulement...⁷"

6 Communiqué du 31 août 2015

7 « l'Europe est en guerre contre un ennemi qu'elle s'invente » sur www.frontexit.org

Il est impératif de créer les conditions d'un accueil digne des hommes, femmes et enfants qui fuient la misère, les guerres, la répression. Mais l'Europe est incapable d'une réponse politique cohérente et humaine à « la pire crise de réfugiés depuis la Seconde guerre mondiale » affirme Dimitris Avramopoulos, commissaire européen à l'Immigration. Et Antonio Guterres, alors Haut commissaire des nations unies pour les réfugiés (HCR), aujourd'hui secrétaire général de l'ONU, insiste : au lieu de gérer cet afflux en fonction des besoins des sociétés européennes, « nous sommes dans une situation de déni ».

Un grand cynisme

Les pays européens n'hésitent pas à imposer dans des accords de partenariat des clauses qui font de ces pays les "gardes-frontières" de l'Europe chargés d'arrêter et de repousser les migrants. Le marchandage est tristement habituel avec les pays de départ des migrants : un soutien financier ou économique contre la "réadmission" des déboutés du droit d'asile....

Le "Processus de Rabat" (2006) marquait le début de cette politique pour les pays du sud de la Méditerranée. Le "Processus de Khartoum" (2014), est une nouvelle étape dans cette politique d'externalisation en organisant le traitement des demandes d'asile plus au sud (Soudan, Érythrée, Ethiopie, Somalie, Niger etc.) pour bloquer les migrants dans les pays de départ.

Ainsi, l'Union européenne a signé en octobre 2016 un accord avec l'Afghanistan prévoyant le renvoi de 80 000 migrants (hommes, femmes et enfants) contre une aide financière au gouvernement afghan, faisant fi des 5 millions d'Afghans qui ont fui leur pays en guerre civile depuis des dizaines d'années et des recommandations du ministère français des affaires étrangères qui considère que "la situation de sécurité demeure très dégradée, fragile et instable", que "les combats revêtent toujours une forte intensité, particulièrement dans le Sud, le Sud-Est, le Centre et l'Est".

Et que dire de l'accord signé en mars 2016 avec la Turquie visant à renvoyer en Turquie contre 6 milliards d'euros, les migrants, syriens compris, présents en Grèce, et venus, au péril de leur vie, chercher un refuge en Europe. Et cela au mépris des principes de la Convention de Genève de 1951. Peu importe à l'UE que les droits de l'homme soient bafoués en Turquie, que le statut de réfugiés ne puisse y être accordé qu'à des Européens, le sort réservé aux démocrates kurdes ou turcs.... Bref, peu importe le sort des réfugiés syriens pourvu qu'ils "dégagent" le sol européen !

Une hypocrisie.... planétaire

Enfin, il faut souligner la face aveugle du débat public.

Les pays du Nord avec à leur tête les États-Unis et l'UE n'hésitent pas lorsqu'il s'agit de garantir leurs accès aux richesses et aux matières premières agricoles et minières, jusqu'à la guerre si nécessaire ! Ainsi, les accords de partenariat économique (APE)⁸ sont des désastres pour les populations locales du Sud maintenues dans la pauvreté et le sous-développement. Ainsi les gouvernements français poursuivent leur politique impérialiste d'ingérence politique et économique, soutenant contre les peuples, dictateurs et guerres.

Des régions entières en sont déstabilisées, paupérisées et deviennent de grandes "pourvoyeuses" de migrants réduits à un dangereux exode pour vivre et faire vivre leurs familles comme au Moyen-Orient et dans la Corne de l'Afrique.

Aminata Traoré⁹ résume ainsi la situation pour l'Afrique « Aux blessés européens du

8 Les APE sont des accords de libre-échange imposés par l'UE aux pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) qui mettront en concurrence généralisée des économies inégalement développées.

9 Le Monde Diplomatique, septembre 2015

capitalisme mondialisé et financiarisé, ceux qui jouent sur les peurs laissent entendre que l'Afrique a été aidée en vain. Le paysage politique européen en est aujourd'hui transformé. Les extrêmes-droites qui s'enracinent dans ce terreau, progressent et défient les autres formations. Les droites et, comble de l'horreur, une partie de la gauche qui ne veut pas se laisser distancer dans la surenchère sur la "protection" des Européens contre les "barbares" occultent le pillage des richesses du continent, les ingérences et les guerres de convoitise ».

Des mesures indispensables

Les stratégies pour imposer qu'enfin les migrations soient considérées comme ce qu'elles sont, c'est à dire inhérentes à la condition humaine peuvent se situer à trois niveaux.

L'exigence paradigmatique de "liberté de circulation et d'installation" des humains sur leur commune Terre est une boussole essentielle.

Face aux conditions économiques, politiques et sociales que subissent les pays dits du Sud, lieux de départ de l'essentiel des migrations forcées, l'exigence altermondialiste de faire cesser la domination de ces pays par ceux du Nord, quelles que soient les formes de cette domination, est un objectif incontournable.

Enfin, et sans attendre il faut exiger que les conditions mêmes de ces migrations se fassent dans le respect des personnes et de leur dignité.

Dans une déclaration de 24 juin 2015 et toujours d'actualité le réseau Migreurop¹⁰ et ses organisations « ont décidé d'agir pour exhorter les dirigeants européens à mettre en œuvre une autre politique, conforme aux droits de l'Homme, au respect de la vie et de la dignité humaine. Elles appellent les sociétés civiles à se mobiliser et demandent la mise en œuvre urgente des mesures suivantes :

- organiser de véritables opérations de sauvetage en mer,
- mettre en place un mécanisme large et réel d'accueil des personnes migrantes et demandeuses d'asile et de protection des réfugié-e-s, sur la base de la solidarité entre États membres qui garantisse le libre choix du pays d'asile ;
- ouvrir des voies d'accès légales et sûres pour les migrant-e-s et les demandeur-e-s d'asile et supprimer immédiatement les visas de transit imposés aux nombreuses personnes qui fuient les pays en guerre, tel la Syrie ;
- refuser et/ou suspendre toute coopération en matière de migration avec les États d'origine et de transit vers l'Europe qui ne respectent pas les libertés et les droits de l'Homme.

Les drames, sur terre, sur mer, sur les routes aux frontières ont saisi d'effroi les opinions publiques. Les gouvernements européens ne peuvent plus regarder ailleurs. Aucune mesure administrative ou légale ne peut s'opposer à la volonté des hommes et des femmes de fuir la misère, les guerres, la répression pour rechercher un avenir meilleur.

Les migrations, quelles qu'en soient les causes (politiques, économiques, climatiques....) et les formes sont un fait humain inéluctable qui contribue grandement aux progrès de l'espèce humaine. Il appartient aux pays européens et à l'Union Européenne de prendre leurs responsabilités dans une situation où la solidarité vis-à-vis des migrants est une exigence politique.

Le 5 février 2017

Augustin Grosdoy (MRAP)

10 <http://www.migreurop.org/article2610.html>

Lexique

Le vocabulaire employé pour parler des migrants a une signification politique.

— Migrants

Le terme a un sens très large. Être migrant c'est se déplacer d'un lieu à un autre, d'un pays dans un autre ou d'une région dans une autre à l'intérieur d'un même pays, temporairement ou définitivement. Ce n'est pas un concept juridique.

— Réfugié

L'article 1 de la Convention de Genève de 1951 définit juridiquement comme réfugié, toute personne qui « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité [...] ».

— Demandeur d'asile

Un demandeur d'asile est un réfugié dont la demande est en cours d'examen. Il y a souvent confusion avec "réfugié" et avec "demandeur d'asile potentiel"

— "Réfugié économique"

Il serait plus juste de parler de « migrant économique ». Les politiques opposent volontiers « vrais réfugiés » et « réfugiés économiques », les seconds sont considérés comme "faux", donc à « reconduire à la frontière ».

Sans-papiers ?

Les "étrangers en situation irrégulière" seraient entre 200 000 et 400 000 en France. La plupart (jusqu'à 90%) sont entrés en France de manière régulière pour demander l'asile, pour étudier, pour travailler.... Les déboutés du droit d'asile, les étudiants en fin d'études, les travailleurs à l'issue de leur contrat de travail se retrouvent souvent en situation irrégulière, "sans-papiers" de l'État français les autorisant au séjour.

Ainsi en 2016, l'OFPRA a examiné 80 075 demandes d'asile, a accordé 26 700 statuts de réfugiés. 53 375 demandeurs ont donc été déboutés et la plupart sont restés sur le territoire français devenant ainsi autant de "clandestins".

Si le refus de l'OFPRA est accompagné d'une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF), délivrée par le préfet, ce qui est généralement le cas, la personne peut se faire expulser à tout moment (30 000 environ le sont chaque année), après un séjour plus ou moins long dans un Centre de Rétention Administrative (CRA)...

Mais dans la pratique beaucoup d'expulsables ne le sont jamais. Ils vivent dans l'angoisse et restent dans une situation précaire vis à vis du travail, de la santé, de la scolarisation alors même qu'ils paient impôts, cotisations sociales, loyers.... La politique française les maintient dans une marginalité dont ils sont les premières victimes, victimes d'employeurs "peu scrupuleux", de marchands de sommeil...

Ils bénéficient de l'Aide Médicale d'État et d'un droit à l'hébergement d'urgence, théorique car ces hébergements sont saturés. L'accès à l'école leur est assuré mais n'est possible que lorsque la situation de la famille est suffisamment stable. De nombreux Mineurs Isolés Étrangers se retrouvent à la rue, livrés à tous les dangers face à la mauvaise volonté évidente des départements.

La régularisation de tous les sans-papiers est une exigence d'humanité. Elle mettrait fin aux situations inhumaines des personnes qui de toute manière sont présentes sur le sol français. Elle leur permettrait de participer pleinement à la vie sociale et économique du pays où elles vivent.